

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1902**

commune (s) :

objet : Prestations de reprographie - Lot n° 1 : travaux de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, de reproduction et pliage de plans, de mise en forme et reproduction de CD/DVD pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

**Bureau du 15 novembre 2010****Décision n° B-2010-1902**

objet :	<b>Prestations de reprographie - Lot n° 1 : travaux de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, de reproduction et pliage de plans, de mise en forme et reproduction de CD/DVD pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert</b>
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'atelier de reprographie de la Communauté urbaine réalise de multiples travaux de reprographie pour le compte des services. Une partie de sa production reprographie noir et blanc et couleur est confiée à un prestataire extérieur au moyen de ce marché à bons de commande.

A ces prestations de reprographie s'ajoutent des prestations de façonnage et de montage de dossiers (reliures, agrafages, pliages, assemblages de dossiers type dossier de consultation des entreprises ou autres).

Un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise LIPS pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans, reconductible une fois 2 années et d'un montant global de 390 000 € HT minimum et de 1 560 000 € HT maximum.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour les travaux de reprographie noir et blanc ou couleur, assemblage, finition et façonnage, de reproduction et pliage de plans, de mise en forme et reproduction de CD/DVD pour les services de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise LIPS pour un montant global minimum de 390 000 € HT, soit 466 440 € TTC et maximum de 1 560 000 € HT, soit 1 865 760 € TTC.

**2° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2010 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.**